



Compte rendu de la **Commission Paritaire Nationale** des **CABINETS DENTAIRES** réunie le 8 février 2018



Le Jeudi 8 Février 2018 s'est tenue à partir de 9 h 30 et au siège de la CNSD la commission paritaire nationale de la branche avec la participation pour le collègue « salarié » de la CGT, de la CFDT, de la FNISPAD et de l'UNSA.

A l'ordre du jour :

- L'approbation du compte rendu de la CPN du 15/12/2017,
- L'harmonisation de la grille salariale,
- Dossier socio économique de la branche,
- Le référentiel sur la pénibilité.

Le compte rendu de la CPN du 15/12/2018 est adopté.

Concernant l'harmonisation de la grille salariale, pas de coup de pouce, simplement une transposition du SMIC au 1/01/2018 pour les emplois non qualifiés.

Présentation du dossier socio économique de la branche des cabinets dentaires libéraux réalisé par le cabinet I+C.

Le document papier est remis sur table aux représentants des OS salariés et employeurs. Quelques chiffres : 38 186 cabinets dont 17 720 employant au moins un.e salarié.e. Fin 2015 la branche comptait 45 647 salarié.e.s soit +2 % par rapport à 2014.

9 salarié.e.s sur 10 sont des femmes soit 96,5 %. La part des hommes est nettement plus importante chez les professions intermédiaires (29,5 %) et les cadres (36,5 %).

En matière de formation et pour 2015, 1 769 titres d'assistantes dentaires ont été délivrés contre 1 033 en 2014. En 2015, le nombre de CQP d'aide dentaire s'élève à 40 contre 38 en 2014. Pour 2015, également 980 contrats de professionnalisation contre 671 en 2014 et 70 délivrances de diplômes par la VAE.

Présentation d'un référentiel de branche sur la pénibilité au travail réalisé conjointement par DIDACTHEM et l'AG2R La Mondiale.

Après présentation du document et discussion, les partenaires sociaux dont la CGT souhaitent que ce référentiel soit le point de départ d'une vraie réflexion sur la santé et la sécurité au travail au sein des cabinets dentaires libéraux.

L'après midi, à partir de 14 h 30 s'est réunie la CPNE-FP avec pour ordre du jour un point sur la dernière réunion au ministère de la santé, sur l'assistante niveau 2, le RNCP et la demande d'agrément, la validation des sujets d'examen des OF, la VAE et le nouveau dossier de preuves.